

*Matières du tems. Juin 1715. 423*  
essentiel de ce Memoire; pour donner aux  
Lecteurs une idée du fonds de la contestation.

*Extrait abrégé d'un Memoire donné par les  
Magistrats Royaux de Sicile au sujet  
d'une Bulle du Pape du 11. Janvier 1715.*

L'Auteur de ce Memoire se recrie d'a-  
bord contre l'Interdit, disant qu'il est  
contraire à l'esprit de l'Eglise, & que depuis  
celui que le Pape Paul V. prononça contre  
la Republique de Venise, il n'en a plus paru,  
n'étant, dit-il, pas juste de confondre les  
innocens parmi les coupables.

*Raisons al-  
leguées par  
les Magistrats  
de Sicile con-  
tre une Bul-  
le du Pape.*

Il dit que dans la Bulle on a fait le narré  
d'un Edit, ou Ordre, par lequel le Magis-  
trat de Sicile défend qu'on exécute aucunes  
lettres étrangères, sans qu'elles ayent été reçues  
en conformité des anciens usages du Royaume,  
& de celui pratiqué dans tous les Etats Ca-  
tholiques. Que la Cour de Rome casse cet  
Edit, quoique son autorité ne lui donne  
aucune Jurisdiction temporelle sur des Magis-  
trats laïques : que cela interesse tous les Sou-  
verains.

La Bulle défend que sous quelque prtexte  
que ce soit, même de droit, on puisse recourir  
contre cette Bulle, le tout sous peine d'Excom-  
munication. Le Magistrat soutient qu'on  
n'a jamais refusé les remedes de droit à qui  
que ce soit.

Que si la Bulle ne casse pas expressément  
la Monarchie de Sicile, elle l'ancéantit indi-  
rectement, puis qu'elle révoque, casse &  
annulle tous les privileges qui pouroient avoir  
été concedez ci-devant, de quelque nature  
qu'ils soient, nonobstant toute possession ancien-